



Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018

SCIENTIFIQUES

PERSONNELS SCIENTIFIQUES - NOTRE BILAN 2014 - 2018

LE SNAPATSI DEFEND VOTRE CARRIERE ET OBTIENT DES AMELIORATIONS SUBSTANTIELLES

Le SNAPATSI a signé avec l'administration le protocole du 11 avril 2016 pour une valorisation de la carrière des personnels scientifiques selon trois axes :

- **la reconnaissance de la pénibilité** par la mise en place d'une indemnité de sujétion spécifique comprise dans le calcul de la retraite. Accordée à de très rares professions de la fonction publique d'Etat sujettes à des conditions d'emploi difficiles (police, douane, administration pénitentiaire). Cette prime reconnaît pour la première fois la pénibilité de notre métier.
- **la reconnaissance de la compétence** par le reclassement de 300 ASPTS dans le corps des techniciens, et l'inscription d'un projet de VAP pour l'intégration de techniciens en chef dans le corps des ingénieurs.
- **l'augmentation salariale** grâce à l'augmentation de l'IPTS.

Une égalité de salaire s'est ainsi établie entre les personnels de PTS et les personnels actifs pour la plupart des fonctions.

Le SNAPATSI a également obtenu :

- L'augmentation du pourcentage d'ASPTS accessible au niveau 2 de l'IPTS.
- L'ouverture de la spécialité IJ au concours d'ingénieur pour la première fois en 2014 et sa réouverture en 2017.

Nous continuons de réclamer une meilleure reconnaissance de la dangerosité et de la pénibilité du métier pour une meilleure retraite.

Nous continuons de revendiquer une meilleure reconnaissance de la compétence des agents : le relèvement du niveau de tous les ASPTS afin qu'ils soient recrutés au niveau BAC, la valorisation de la responsabilité, et l'établissement de nomenclatures d'ingénieurs en IJ et ITT.

Recrutement

En 2018, le SNAPATSI a obtenu l'augmentation des recrutements d'ASPTS.

Après plusieurs alertes auprès de la DRCPN et de la DGPN s'agissant des besoins considérables de personnels. Pour une meilleure répartition de la charge de travail, des permanences et des astreintes, et pour une substitution effective des personnels actifs par des personnels scientifiques.





Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018

LE SNAPATSI VOUS DEFEND POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

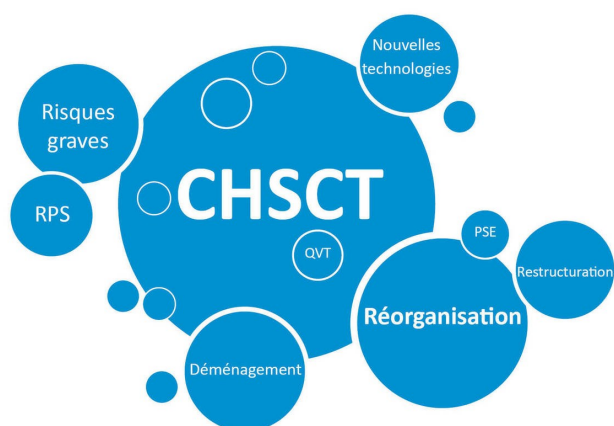
Le SNAPATSI a obtenu :

- La mise en place des horaires variables dans de nombreux services pour une meilleure articulation vie professionnelle-vie privée,
- L'amélioration de la prise en charge des blessés en service par la création d'un guichet unique.



Le SNAPATSI a défendu :

- Les services en grande difficulté du fait de surcharges de travail, de problèmes managériaux, de réformes mises en place sans concertation,
- Les personnels par un conseil adapté à leur situation individuelle dans tous les aspects de leur vie professionnelle,
- Les conditions de sécurité des personnels de terrain, par des rappels effectués auprès des chefs de service, du DCSP et du DGPN concernant la nécessaire sécurisation des lieux d'intervention,
- Les conditions horaires de travail des personnels, notamment en sécurité publique, par des alertes concernant les nombres trop importants de rappels sur astreintes auprès de la DRCPN et du SCPTS,
- La revalorisation de l'ISSPTS pour un certain nombre de personnels, par un travail avec les SGAMI et la DRCPN pour faire aboutir les demandes de repositionnement,
- L'amélioration du contenu des formations initiales et continues.



Nous continuerons de défendre les conditions de travail des personnels, en réclamant la mise à jour des notes de service concernant les permanences et les astreintes, et en agissant dans tous les CHSCT et les cellules de veille des risques psycho-sociaux.

Nous continuerons d'accompagner tous nos collègues et de leur apporter une information claire, fiable, constructive, argumentée au travers de moyens numériques et de nos lettres régulières.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr



cliquez, votez

